Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire
snetap@snetap-fsu.fr

Secrétariat Général

Date : 26 janvier 2016

Référence :

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN – Yoann VIGNER

Objet : Groupe de travail évaluation

Madame Mireille RIOU CANALS
Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche
DGER
1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Madame la Directrice Générale,

Après de nombreuses interventions du Snetap-FSU, notamment à l'occasion des dernières rénovations de diplômes, le 27 octobre 2014 le Ministre avait enfin retenu la pertinence de conduire une réflexion d'ensemble sur les questions de l'évaluation des élèves de l'Enseignement Agricole.

Ce débat général s'est engagé en mai 2015 sous la forme d'un groupe de travail du CNEA et entre le 26 mai et le 1er décembre 2015, quatre réunions ont donc permis d'aborder différentes problématiques de l'évaluation.

Notre organisation syndicale s'est pleinement investie dans ce groupe de travail et suivie l'ensemble de ces réunions. Elle a elle-même porté sa propre réflexion sur le sujet en interne pour alimenter le débat.

Lors de la dernière réunion en décembre 2015, le Directeur Général Adjoint a annoncé la fin de la réflexion et la présentation des conclusions de la DGER pour le mois de février.

Le Snetap-FSU regrette d'abord la mise en œuvre trop tardive de ce débat et le délai imparti pour une réflexion qui méritait davantage de temps; quatre rencontres sont insuffisantes.
Si les éléments présentés et débattus durant ces quatre réunions étaient intéressants et ont apporté un éclairage sur plusieurs aspects de l'évaluation, il semble que ces questions portaient avant tout sur des problématiques administratives; les problématiques pédagogiques n'étant que très peu abordées.
De même les débats ont porté quasi exclusivement sur les questions autour du CCF et des épreuves terminales, les autres formes d'évaluations n'ayant pas fait l'objet de point particulier.

Le Snetap-FSU rappelle que sa demande initiale d'un débat général avait pour objectif d'abord un état des lieux de l'évaluation aujourd'hui et des évolutions successives depuis 25 ans. Ce débat devait ensuite permettre de tracer des perspectives d'évolution du système d'évaluation, garantissant la réussite de tous les élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires par une égalité de traitement entre les élèves et les territoires et par le maintien du sens et de la valeur d'un examen global et national.

Il ne pourrait donc accepter que la réflexion tronquée qui a été menée ces derniers mois aboutisse à un renforcement de la part du CCF dans les différents examens. D'ailleurs aucun élément des débats de ces quatre réunions n'a mis en avant un intérêt particulier du CCF.

Au contraire il apparaît que l'outil de contrôle utilisé pour repérer d'éventuelles défaillances du système d'évaluation par CCF n'est pas adapté.
De même, le cadrage du niveau d'exigence est extrêmement flou et il n'y a bien souvent rien dans les référentiels sur ce point. C'est une des conséquences des nouveaux référentiels qui deviennent très succincts, construits autour de mots-clefs. Cet aspect de la discussion interroge d'ailleurs sur le rôle de l'Inspection dans le système d'évaluation.
Le Snetap-FSU déplore l'existence de nombreuses formes d'inégalité entre élèves du fait d'un cadre trop large, et des manques de rigueur pour certains établissements.
Les failles du règlement de la construction et de la mise en œuvre du plan prévisionnel d'évaluation sont nombreuses dans lesquelles il est très simple de s'engouffrer.
Il est donc nécessaire d'harmoniser davantage les outils et les critères d'évaluation, notamment s'agissant du niveau d'exigence requis qu'il convient de préciser.

Ces différents éléments mettent en évidence le fait que les conditions d'examen ne sont pas toujours respectées et conduisent au développement de "diplômes maison" avec de forts abus, notamment dans certaines composantes du privé avec une tentation d'afficher des taux de réussite très élevés au détriment d'un enseignement de qualité et d'une vraie professionnalisation.

Dans ces conditions le Snetap-FSU réaffirme son opposition au CCF.
Mais la sortie du CCF ne pouvant se faire dès demain, il est nécessaire dès aujourd'hui et pour les dernières sessions de bâtir un cadre plus rigoureux pour la mise en œuvre de l'évaluation par CCF et un suivi pédagogique plus précis et opérationnel pour les établissements et les équipes.

Le cadrage de la mise en œuvre des épreuves de CCF est à formaliser clairement pour les établissements :
- les règles concernant la position des équipes et directions dans le cas d'absences et d'organisation d'épreuves de rattrapage doivent être respectées (la NS existe, mais son application est à géométrie variable...),
- l'établissement de convocations avant chaque épreuve, n'est pas obligatoire. Cette convocation est pourtant importante car elle officialise le moment. Mais elle cause un travail administratif supplémentaire qui devra être pris en compte. L'organisation de l'évaluation CCF nécessite davantage de besoins (locaux, matériels, prise en charge des aménagements d'épreuve…).

La forme de chaque épreuve de CCF pour chaque discipline doit être précisée, notamment s'agissant des points suivants :
- forme (écrit ou oral ? dossier collectif ?…),
- durée (préparation, exposé,…),
- disciplines impliquées (il n'est pas concevable de conserver le cadre par exemple retenu pour certains CCF de STAV : 5 profs sur le module; 2 ou 3 au choix pour le CCF),
- coefficients / pondération interne à l'épreuve pour chacune des disciplines impliquées (souvent seule une pondération pour une partie « travaux pratiques » est appliquée, rarement une répartition des points indicative par discipline).

Le suivi et le contrôle par les présidents de jury doit évoluer. Il doit être remplacé par un contrôle durant la mise en œuvre du PEV, où le rythme, le respect du cadre réglementaire, et les sujets seront validés a priori.

Les sujets doivent être uniformisés. Il pourrait être envisagé des grilles nationales pour les épreuves ainsi qu'une « banque de sujets ».
Il faut également une réflexion sur les coefficients.

L'enseignant est particulièrement concerné par l'élaboration des sujets pour les épreuves terminales avec des collègues et avec la présence de l'Inspection. Par contre, il élabore souvent seul les CCF.
Nous ne pouvons encore une fois que constater que la formation initiale à l'évaluation est insuffisante (avec des horaires variables d'une discipline à l'autre). Nous exigeons une augmentation globale du volume de formation et une harmonisation entre les disciplines pour accomplir efficacement cette mission d'évaluation.
De la même façon l'offre de formation continue pour les enseignants doit également intégrer ces thématiques.

Le corps de l'Inspection doit être renforcé pour accompagner les enseignants dans cette mission. Elle est d'ailleurs obligatoire comme l'indique la note de service DGER/SDPFE/2015-252 du 17/03/15.

Ce constat amène le Snetap-FSU à réaffirmer plus que jamais son attachement à son mandat de défense des diplômes nationaux et son refus du CCF. Il considère le CCF comme un outil de démantèlement et de remise en cause de la valeur nationale des diplômes, de désorganisation et de surcharge du travail des élèves et des enseignants, tout particulièrement pour les épreuves orales des CCF dans les disciplines à faible volume horaire hebdomadaire et pour celles de la certification BEPA.

Veuillez croire Madame la Directrice Générale, à notre dévouement le plus sincère pour l'Enseignement Agricole Public.
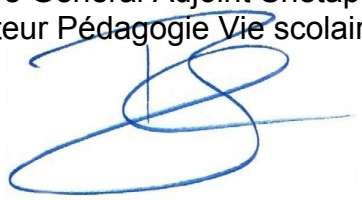
Olivier BLEUNVEN
Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU
Secteur Pédagogie Vie scolaire